

DH-SYSC-V(2020)OJ1

18/09/2020

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

COMITÉ D'EXPERTS SUR LE SYSTÈME DE LA CONVENTION EUROPÉENNE
DES DROITS DE L'HOMME
(DH-SYSC)

**GROUPE DE RÉDACTION SUR LE RENFORCEMENT DE LA
MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU NATIONAL DU SYSTEME DE LA
CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME**

(DH-SYSC-V)

1^e réunion par VISIO-CONFÉRENCE

ORDRE DU JOUR

Mercredi 14 (10:00) – Vendredi 16 octobre 2020 (fin de la réunion : 17:30)

The agenda and the documents of the meeting are available on the website:

www.coe.int/cddh

E-mail: DGI-CDDH-Reform@coe.int

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX ET ÉLECTION D'UN(E) VICE-PRÉSIDENT(E)

Projet d'ordre du jour annoté

DH-SYSC-V(2020)OJ1Annoté

Projet d'ordre des travaux

[DH-SYSC-V\(2020\)OT1](#)

Résolution CM/Res(2011)24 du Comité des Ministres sur concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail

[CM/Res\(2011\)24](#)

Après l'ouverture de la réunion par le Président, M. Vit A. Schorm (République tchèque), le Groupe est invité à adopter l'ordre du jour et des travaux. Le Groupe est également invité à procéder à l'élection de son/sa Vice-président(e) conformément à la Résolution [CM/Res\(2011\)24](#) du Comité des Ministres.

POINT 2: TRAVAUX RELATIFS AU RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU NATIONAL DU SYSTEME DE LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

Mandat du DH-SYSC-V pour le biennium 2020-2021 – Extraits du mandat donné par le Comité des Ministres au CDDH et du mandat donné au DH-SYSC concernant les travaux du DH-SYSC-V et extraits pertinents du rapport de la 92^e réunion du CDDH

[DH-SYSC-V\(2020\)01](#)

Document de réflexion préparé par le consultant

DH-SYSC-V(2020)02

Partie I – Prévenir et remédier aux violations de la Convention européenne des droits de l'homme à la suite du processus d'Interlaken

[DH-SYSC-V\(2020\)03](#)

Partie II – Mise à jour de la Recommandation (2002)13 sur la publication et la diffusion dans les Etats membres du texte de la CEDH et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme

A la lumière notamment des éléments préparés par le consultant, le Groupe est invité à procéder à une discussion générale préliminaire sur le mandat reçu et sur les priorités qu'il souhaite pour ses travaux. Il est rappelé que le but de l'exercice est d'identifier d'éventuels voies et moyens pouvant renforcer la mise en œuvre, au niveau national, du système de la Convention, afin d'aider les autorités étatiques impliquées dans le fonctionnement de la Convention et dans le processus d'exécution des arrêts à remplir au mieux leur mission, à la lumière des meilleures pratiques nationales existantes.

POINT 3 : ORGANISATION DES TRAVAUX FUTURS

Feuille de route des travaux du DH-SYSC-V

[DH-SYSC-V\(2020\)04](#)

Le groupe est invité à prendre toutes les décisions nécessaires pour l'organisation de ses travaux futurs. Le Groupe est également invité à définir des méthodes de travail pour la poursuite de ses travaux.

POINT 4 : QUESTIONS DIVERSES

POINT 5 : ADOPTION DU RAPPORT DE RÉUNION

DH-SYSC-V(2020)R1

Le Groupe est invité à adopter le rapport de la réunion.

AUTRES DOCUMENTS POUR INFORMATION

Contribution du CDDH à l'évaluation prévue par la Déclaration d'Interlaken

[CDDH\(2019\)R92Addendum2](#)

Rapport du CDDH sur la place de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'ordre juridique européen et international

[CDDH\(2019\)R92Addendum1](#)

Rapport de la 92^e réunion du CDDH (26-29 novembre 2019)

[CDDH\(2019\)R92](#)

[Déclaration de Copenhague](#)

Projet de rapport du CDDH sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques

[DH-SYSC-IV\(2020\)04](#)

Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme

[CDDH\(2015\)R84Addendum_I](#)

[Publication](#)